

CORRIGE QCM FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours de 2 réunions spécifiques, les organismes qui émettent un avis sur l'exécution du plan de formation sont :

- a. Le CE ou à défaut les DP
- b. Le CE ou à défaut le CHSCT
- c. Le CE ou à défaut l'Inspection du Travail
- d. Aucune de ces 3 propositions

Parmi ces thèmes de négociation, lequel ne fait pas l'objet d'une négociation chaque année dans l'entreprise ?

- a. Le temps de travail
- b. Le formation
- c. L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- d. Les salaires

Si l'employeur propose à un salarié de réaliser un bilan de compétences dans le cadre d'un plan de formation, le salarié :

- a. Doit accepter dans tous les cas
- b. Doit accepter dans certains cas
- c. Peut refuser dans certains cas
- d. Peut refuser dans tous les cas

L'entretien professionnel est :

- a. Un entretien préalable au licenciement d'un salarié
- b. Un entretien d'embauche
- c. Un entretien obligatoire tous les 2 ans
- d. Un entretien informel tous les 3 ans

Le recrutement est un élément clef de la gestion des ressources humaines ; parmi les énoncés ci-dessous une activité ne correspond pas au recrutement, laquelle ?

- a. La préparation du recrutement
- b. Le co-investissement
- c. L'audit de recrutement
- d. L'accueil et intégration de la recrue

En France, en 2002, une loi permet à des adultes d'être dispensés de certains modules dans les cursus universitaires, c'est :

- a. la loi sur la création du crédit formation
- b. la loi des néo diplômés universitaires
- c. la loi sur la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, dite loi Delors
- d. la loi sur la validation des acquis de l'expérience

« Un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir être qui sont définis dans l'exercice d'un emploi ou d'un métier, dans une situation d'activité donnée » est la définition du ROME pour :

- a. la performance
- b. les ressources humaines
- c. le comportement
- d. la compétence

La formation professionnelle continue, c'est :

- a. La capacité de se former pour tous les salariés
- b. La formation technique
- c. Une formation à temps plein
- d. Un outil de levier de compétences

Les entreprises de plus de 10 salariés répondent à une obligation de financement de la formation, sur la base de :

- a. Leur chiffre d'affaires
- b. Leur résultat net après impôt
- c. Leur masse salariale brute
- d. Leur effectif

Le plan de formation est une décision du chef d'Entreprise soumise à :

- a. La consultation du CE
- b. L'accord du CE et des DP
- c. L'accord de l'inspection du travail
- d. Aucun de ces acteurs